

II

Visite au Chancelier MICHAELIS, le 29 août 1917 (1).

(Traduction complète.)

Le mardi 28 août 1917, un quart d'heure avant midi, le Conseiller d'Etat, D^r HUSSEN, Référendaire près le Verwaltungschef, fit savoir au Secrétaire VAN DEN BROECK que la réception d'une délégation du Conseil de Flandre par le Chancelier, qui devait avoir lieu le dimanche 26 août, aurait lieu le mercredi 29. Cette réunion était fixée à 7 heures, dans un local qui serait désigné plus tard.

MM. HUSSEN et VAN DEN BROECK tombèrent d'accord pour avertir d'urgence les membres qui avaient été désignés pour faire partie de cette délégation.

HUSSEN se chargeait de télégraphier à DE KEERSMAECKER, DEVREESE, BORMS, DE DECKER, SEVEREYNS et FORNIER. En outre, le Secrétaire VAN DEN BROECK devait convoquer de son côté : MM. TACK, DE KEERSMAECKER, VERHEES, DEVREESE, VAN DEN BROECK, BRYNS, BORMS, DE DECKER, VON ZIEGESAR, LAMBRICHTS, HEUVELMANS, SEVEREYNS, FORNIER, VERNIEUWE, LIBBRECHT, PEERENBOOM, qu'il pourrait toucher le 28 à la séance du Conseil de Flandre.

Le Conseiller d'Etat HUSSEN et le Commissaire civil KREUTER viendraient chercher la Délégation pour la conduire au local où la réunion aurait lieu.

Le 29 août, SCHROEDER écrivit au Secrétaire du Conseil de Flandre, qu'avant l'audience accordée par le Chancelier, il serait bon que la délégation ait un entretien avec le baron von der LANCKEN. Les messieurs qui feraient partie de la délégation devaient donc se trouver à 4 heures au Conseil de Flandre.

Le professeur DEVREESE, qui voyageait en Allemagne et le professeur FORNIER, qui était en Hollande, ne purent assister à la réunion. (Voir lettre BURGMYER du 20 août 1917.)

RÉCEPTION CHEZ LE CHANCELIER MICHAELIS.

TACK prononça un discours en allemand en ces termes (2) :

Excellence,

« A l'occasion de votre court séjour à Bruxelles, le Conseil de Flandre a l'honneur de vous saluer respectueusement. Il saisit cette occasion pour vous renouveler ses félicitations, qu'il vous envoya à l'occasion de votre nomination comme Chancelier, et **pour exprimer l'espoir que sous votre haute direction, l'Allemagne puisse conquérir son droit à l'existence et obtenir la paix qu'elle désire.**

Nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur les points suivants, relativement à la motion votée par le REICHSTAG et se prononçant contre toute annexion.

Nous prions Votre Excellence de réfléchir que la **libération nationale du peuple flamand et son adhésion aux Puissances centrales sera précisément la fin d'une annexion** (Verwältigung), à laquelle le peuple flamand est soumis depuis la fondation de l'Etat belge

(1) Traduction littérale, in-extenso.

(2) Ce discours fut discuté à la Commission Exécutive le 18 août; après différentes modifications apportées au projet de Tack, il fut rédigé dans la forme ci-dessus.

dont la politique fut toujours fransquillonne. Nous supplions nos frères de race allemande de sauver l'élément germanique en Belgique d'une irrémédiable déchéance, en le rendant à ses aspirations naturelles : tel est le vœu de tout vrai Flamand. Ainsi ne parlent pas seulement tous les activistes, à quelque groupe qu'ils puissent appartenir; leurs revendications sont appuyées par les vœux muets de milliers et de milliers de Flamands passifs qui, dans les circonstances actuelles, n'osent pas encore se joindre à nous, à notre force grandissante et victorieuse.

Néanmoins, nous pouvons assurer Votre Excellence que le moment ne peut pas tarder auquel tous les Flamands conscients se soulèveront pour l'indépendance de la Flandre et se tourneront contre ceux qui auront abandonné le véritable caractère flamand.

Nombre de ces renégats et de nombreux fonctionnaires wallons encore en activité dans le pays flamand, font une résistance acharnée contre toutes mesures qui abolissent leurs privilèges injustifiés et qui rendent aux Flamands leurs droits naturels. Dans son cœur, le peuple flamand acclame ces mesures; aussi nous vaincrons cette résistance qui n'est inspirée que par une haine aveugle ou par l'intérêt personnel, en nous appuyant sur notre courage et sur l'aide de Dieu.

De plus en plus, Excellence, on peut se persuader que la séparation politique entre la Flandre et la Wallonie doit être proclamée.

Ce moment ne peut pas être éloigné pour nous grâce à la collaboration de nombreuses forces que nous avons recouvrées et qui, dans toutes les différentes administrations, se sont mises à notre service.

La séparation politique est envisagée par nous comme la plus haute garantie pour les chartes nationales qui nous ont été offertes par l'administration allemande; indispensable pour le relèvement de ce peuple flamand longuement abandonné et profondément humilié; indispensable pour la défense de la nationalité flamande.

Nous voulons proclamer la Flandre un Etat et nous vous demandons, Excellence, que vous saisissiez la première occasion favorable pour déclarer au monde entier que l'Allemagne, suivant le mouvement, conduira les Flamands à leur indépendance nationale et qu'à la Conférence de la paix elle exigera que l'indépendance flamande soit reconnue et garantie.

Le Conseil de Flandre est aussi d'avis, Excellence, que la Flandre, si elle veut vivre ses aspirations naturelles, doit adhérer économiquement aux Puissances Centrales. La nature, en effet, l'y a destinée en raison du transit et de l'exportation de ses riches produits et l'hinterland voisin est le territoire tout indiqué pour nos propres produits nationaux.

C'est pourquoi, Excellence, **le Conseil de Flandre estime qu'il est souhaitable que la Flandre entre dans une union douanière avec les Puissances Centrales** et que toutes les mesures préparatoires soient prises de commun accord dans ce but, dès maintenant, pour faire profiter également la Flandre de tous les avantages de la « Uebergangs-Wirtschaft », afin de pouvoir combattre la misère et l'émigration de notre nombreuse population ouvrière, ainsi que la décadence de notre commerce et de pouvoir rétablir sur notre propre sol notre industrie, si gravement compromise dans tous les domaines.

Nous avons réalisé ou préparé un travail positif : le développement culturel du pays flamand est garanti par l'Université de Gand et par la flamandisation de l'enseignement moyen et primaire. La création de l'Académie flamande est à l'étude.

Le développement économique s'appuie sur la création de nombreuses écoles industrielles dont les bases sont, dès à présent, jetées. Ici intervient l'introduction de l'assurance sociale obligatoire et de meilleures mesures de protection de l'ouvrier; la création d'un Conseil des mines flamand, qui s'occupera de la résolution du problème des mines de la Campine; une meilleure distribution de l'impôt progressif sur les revenus, l'introduction de l'impôt sur la propriété sont dès à présent deux réformes de grande importance, au point de vue financier, dont le peuple flamand sentira bientôt la bonne influence.

La nouvelle ordonnance sur les langues donnera enfin à la langue flamande dans l'administration la place qui lui revient de droit.

Pour assurer le développement du jeune Etat après la guerre, il sera nécessaire que l'Allemagne reste à nos côtés.

L'Allemagne a commencé la libération de la Flandre, l'Allemagne devra aussi mener à bien cette libération. De cette façon la puissante Allemagne remplira la haute mission qui lui est dévolue, comme étant la branche la plus forte de la souche germanique. En étendant sa main pour sauver un frère plus faible, elle servira le haut idéal humain; car, par une plus étroite adhésion aux Puissances Centrales, nous montrerons le chemin vers une Europe meilleure et plus saine.

Puisse Dieu, Excellence, vous donner force et santé nécessaires pour vous permettre de mener à bien la tâche qui vous est confiée. »

Le Chancelier MICHAELIS *répondit :*

« Messieurs,

J'ai considéré que c'était mon devoir de venir en Flandre dès que les devoirs que j'ai assumés en acceptant mes nouvelles fonctions, me l'ont permis.

Je veux me rendre personnellement compte des résultats du travail que le Gouverneur Général et ses administrés ont pu réaliser avec lui. Je me réjouis de faire votre connaissance et je vous remercie de la confiance que vous voulez bien m'accorder comme « porte-parole » du Conseil de Flandre.

Je me réjouis de vous entendre exprimer par vous-mêmes les vœux du peuple flamand. **Avec une joie enthousiaste, je prends connaissance de vos tendances positives qui vous préparent à collaborer avec l'administration allemande.**

Je vous prie de persévérer dans la voie où vous vous êtes engagés avec le Gouverneur Général précédent et avec le Gouverneur Général actuel.

Nous avons tous présents à l'esprit en ce moment les paroles que mon prédécesseur vous a dites à BERLIN, le 3 mars.

Je vous assure volontiers que le changement de chancelier n'apportera aucune modification à la politique de l'Empire vis-à-vis de votre mouvement. »

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16